

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RELATIONS ENTRE L'OIM
ET LES NATIONS UNIES ET SUR LA STRATEGIE DE L'OIM**

Seizième réunion

17 juin 2016

**RELATIONS RENFORCEES AVEC LES NATIONS UNIES –
INCIDENCES FINANCIERES :
COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE BUREAU SPECIAL DE LIAISON
A NEW YORK**

**RELATIONS RENFORCEES AVEC LES NATIONS UNIES –
INCIDENCES FINANCIERES :
COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE BUREAU SPECIAL DE LIAISON
A NEW YORK**

1. Le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de l'OIM s'est réuni les 3 et 10 juin 2016 pour poursuivre ses discussions sur la proposition de relations renforcées avec les Nations Unies. Au cours de l'examen du document préparé par l'Administration sur les incidences financières de telles relations, intitulé Relations renforcées avec les Nations Unies – Incidences financières (deuxième révision) (WG/REL/2016/1/Rev.2), des questions ont été posées au sujet de la proposition d'augmentation budgétaire à hauteur de 2,9 millions de francs suisses. Certaines délégations se sont interrogées sur la nécessité des deux créations de poste qu'il est proposé d'effectuer au Bureau spécial de liaison (BSL) de l'OIM à New York. L'Administration a fourni des précisions et a souligné que ce bureau devait être renforcé pour qu'il puisse dûment s'acquitter de ses fonctions au titre du nouvel accord régissant les relations entre les deux organisations. Le présent document contient des informations de référence, ainsi que des données justifiant les effectifs proposés pour le Bureau spécial de liaison à New York.

2. Le Bureau spécial de liaison à New York a été créé à l'appui du rôle d'observateur de l'OIM auprès des Nations Unies. Etant donné que la plupart des mécanismes décisionnels et de coordination des Nations Unies se trouvent à New York – y compris le Secrétariat de l'ONU – il était indispensable que l'OIM y soit physiquement présente, après l'obtention du statut d'observateur, non seulement pour participer aux réunions et manifestations se rapportant à la migration, mais aussi pour coordonner les activités et les questions d'orientation avec les organes des Nations Unies et les délégations nationales présents à New York, ainsi que pour transmettre régulièrement des informations au Siège et aux bureaux extérieurs de l'OIM. Ainsi, le BSL assure le relais et la coordination pour le compte de l'OIM avec les divers organes des Nations Unies basés à New York.

3. Outre sa fonction d'observateur, le Bureau spécial de liaison à New York a d'importantes responsabilités dans le domaine humanitaire, puisque l'OIM est l'organisme chef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps en cas de catastrophe naturelle et qu'elle est chargée, au sein du système des Nations Unies et du Comité permanent interorganisations, de la coordination des activités menées à l'échelle mondiale dans ce domaine. Parallèlement à la coordination des mesures d'intervention, il lui incombe de s'occuper des questions de préparation et de renforcement des capacités et de promouvoir des pratiques exemplaires, en collaboration avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Etant donné que de nombreux interlocuteurs se trouvent à New York, y compris des mécanismes de financement tels que le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF), le personnel affecté au BSL consacre une partie non négligeable de son temps à ces activités. Le Bureau spécial de liaison à New York joue un rôle utile de passerelle avec le CERF pour obtenir des fonds permettant à l'OIM d'intervenir rapidement sur le terrain en cas de crise.

4. Le Bureau spécial de liaison à New York a été structuré de manière à pouvoir s'acquitter de son rôle d'observateur auprès des Nations Unies. A l'heure actuelle, il compte cinq fonctionnaires internationaux (de grade P et D) (auxquels s'ajoutent deux membres du personnel de grade G chargés de l'appui administratif et de la réception), qui sont énumérés ci-après par ordre hiérarchique décroissant :

<u>Grade</u>	<u>Durée du contrat</u>	<u>Nombre de fonctionnaires</u>
D1	Un an ou plus	1
P4	Un an ou plus	1
P2	Un an ou plus	2
P hors cadre	Temporaire	<u>1</u>
Total		<u><u>5</u></u>

5. Dans ce tableau des effectifs, il n'y a que deux fonctionnaires de grade intermédiaire ou supérieur. Eux seuls possèdent l'expérience requise en matière de politiques et sur le plan institutionnel. Les trois autres fonctionnaires sont en début de carrière, et leurs fonctions consistent à apporter un soutien plus limité et passif.

6. Une comparaison avec des organismes analogues fait ressortir le rôle d'observateur plus passif du BSL, car la présence de l'OIM à New York est comparativement plus réduite. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) publie des statistiques sur le nombre de fonctionnaires, qui ne portent toutefois que sur le personnel au bénéfice de contrats d'un an ou plus. L'OIM compte quatre fonctionnaires dont les contrats répondent à ce critère et s'étendent sur une durée plus longue. Ci-après est donné un décompte des fonctionnaires en poste à New York d'organismes analogues, qui sont des institutions des Nations Unies dont le siège n'est pas à New York et qui sont membres tout à la fois du CCS et du Groupe des Nations Unies pour le développement, deux organes essentiels dont l'OIM pourrait devenir membre :

<u>Organisme</u>	<u>Nombre de fonctionnaires</u> (au bénéfice d'un contrat d'un an ou plus)
Programme alimentaire mondial	19
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	16
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	10
Organisation mondiale de la Santé	7
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	6
Organisation internationale du Travail	5
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	5
Organisation internationale pour les migrations	4
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	3
Union internationale des télécommunications	2
Organisation météorologique mondiale	1
Fonds international de développement agricole	1

Note : Les données correspondant aux organismes autres que l'OIM sont les dernières en date, et reflètent la situation au 31 décembre 2014.

7. A supposer que le projet d'accord régissant les relations avec les Nations Unies soit signé, l'OIM n'aura plus le statut d'observateur et sera amenée à jouer un rôle plus actif en sa qualité d'organisme chef de file pour les questions de migration au sein du système des Nations Unies. En passant d'un rôle d'observateur à celui de « chef de file », le Bureau spécial de liaison à New York verra sa charge de travail considérablement augmenter. Cette année déjà, il a enregistré une forte hausse de ses activités, puisqu'à ce jour, il a participé et contribué à plus de 200 réunions, ce qui représente une augmentation de 75 % par rapport à la même période de l'année dernière. Bien que l'accord régissant les relations ne soit pas encore signé, l'accroissement des activités concernant les questions de migration à New York a pour conséquence que le BSL est de plus en plus débordé. Cette situation ne peut qu'empirer si rien n'est fait pour renforcer le Bureau avec du personnel additionnel suffisamment expérimenté.

8. Pour que le Bureau spécial de liaison à New York soit à même d'appuyer le passage du statut d'observateur de l'OIM à celui de chef de file, il est proposé de le renforcer en lui affectant deux fonctionnaires de grade intermédiaire (P4). L'expérience de ce personnel sera suffisante pour lui permettre de jouer un rôle actif et, ainsi, aider l'OIM à régler les questions de politique et de coordination et à influencer les prises de décision. Une description de fonctions détaillée pour ces deux nouveaux postes de grade intermédiaire est reproduite à l'annexe II du document WG/REL/2016/1/Rev.2.